

MAEC Biodiversité – Entretien durable des IAE ligneux

L'objectif de cette mesure est d'assurer un **entretien durable** des éléments ligneux (**haies, arbres isolés ou en alignement, ripisylve ou bosquet**). Cet entretien est **fonction du type d'élément** présent et permet d'en assurer une gestion pertinente, dans l'objectif du **renouvellement et de la pérennité** de ces infrastructures

Éléments éligibles	Code	Montants	Plafond ⁽¹⁾⁽²⁾
Ligneux	IAE1	0,8 €/mètre	8 000 €

(1) La transparence GAEC s'applique

(2) Nous recommandons d'engager au maximum 3 à 5 km de haies par UTH

Le cahier des charges

Obligations	Période d'application
Mettre en œuvre le plan de gestion sur 90 % des éléments engagés	Sur toute la durée du contrat
Respecter l' interdiction de fertilisation azotée	Sur toute la durée du contrat
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés	Sur toute la durée du contrat
Enregistrer les interventions sur tous les éléments engagés	Sur toute la durée du contrat

Le plan de gestion est obligatoire, il sera réalisé par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, ou l'EPAGA selon la localisation des éléments engagés. Il déterminera les modalités d'entretien et de gestion.

A noter :

- L'exploitant doit avoir la **maîtrise des 2 côtés de la haie** (les bords de route et les limites de propriétés ne sont pas éligibles)
- La gestion se fera **pied à pied**
- Les coupes seront réalisées à la **tronçonneuse ou par un outil assimilé**, réalisant une coupe franche similaire à une coupe de tronçonneuse (**épareuse et lamier interdits**)
- Nombre de tailles : **Une seule et unique fois en 5 ans** (sauf pour la taille de formation qui peut être répétée tous les ans)